

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 15

Date de convocation
23/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

L'an deux mille vingt-six
et le vingt-neuf juin
à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous
la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Présents :

L. DESCORME	B. BONHOMME	C. CHENEVIER
O. LAFON	E. GARCIA RAMIREZ	P. GAUTHIER
C. PAUZIN	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
C. ROUSSELLET	C. PODDA	D. REVOL
	M. TORRES	C. VERT

Absents et excusés : C. BERTHOUSE

Pouvoirs : C. BERTHOUSE à C. ROUSSELLET

Secrétaire de séance : Clément PODDA

DCM37/2026

Attribution d'une dotation exceptionnelle pour l'ouverture d'une nouvelle classe

Le Maire expose au Conseil municipal que l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école primaire est prévue pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Il rappelle que la commune accompagne traditionnellement l'ouverture de nouvelles classes par l'attribution d'une dotation destinée à l'acquisition de matériel et d'équipements pédagogiques, calculée à raison de 50 € par élève.

Cette nouvelle classe devant accueillir 22 élèves, le montant de la participation communale s'élève à 1 100 €.

Le Maire propose en conséquence au Conseil municipal d'accorder une participation financière exceptionnelle de 1 100 € pour l'équipement de cette nouvelle classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'accorder une participation financière de **1 100 €** pour l'ouverture de la nouvelle classe de l'école primaire ;
- précise que cette somme correspond à une dotation de **50 € par élève pour 22 élèves** ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 ;

Contre : 0 Pour : 15

DCM38/2026

Augmentation de la subvention allouée aux fournitures scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date de 2001, une subvention de 38 € par élève avait été fixée pour l'acquisition des fournitures scolaires.

Il informe l'assemblée que, compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe pour la rentrée scolaire 2026-2027, rendue nécessaire par l'augmentation des effectifs, il convient de réévaluer cette participation afin de répondre aux besoins supplémentaires de l'établissement.

En conséquence, il est proposé de porter le montant de la subvention destinée aux fournitures scolaires à 50 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de fixer le montant de la subvention allouée aux fournitures scolaires à 50 € par élève à compter de l'année scolaire 2026-2027 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Contre : 0 Pour : 15

DCM39/2026

Convention tripartite CAUE/CCPDA/Commune d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage : Réflexion préalable à l'aménagement du centre-bourg

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (CAUE) est susceptible d'aider la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche (CCPDA) et les communes adhérentes pour leur politique de développement et notamment pour mieux définir et réaliser les objectifs et projets en matière architecturale, urbanistique et environnementale.

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, dans le cadre de sa politique en faveur d'un urbanisme durable, s'engage à reverser à la commune d'Andancette la somme de 2 400 €.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE) pourrait conduire la mission ayant pour objet : « Réflexion préalable à l'aménagement du centre-bourg ».

A cet effet, il serait souhaitable de signer une convention tripartite entre le CAUE, la CCPDA, et la commune d'Andancette. Celle-ci prévoit une adhésion d'un montant de 900 € donnant droit à 2 jours d'intervention de l'équipe du CAUE ainsi qu'une participation de 1 600 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Drôme.

Entendu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte dans son intégralité les propositions du Maire et le charge de signer ladite convention tripartite entre le CAUE, la CCPDA et la commune d'Andancette

Contre : 0 Pour : 15

DCM40/2026

Recours à un avocat dans le cadre d'une procédure d'urbanisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a constaté depuis la voie publique l'édification d'un bâtiment d'environ 220 m² sur les parcelles cadastrées section A n°954, 960 et 961, situées 70 route nationale 7 à Andancette, susceptible d'avoir été réalisé sans autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que, compte tenu de cette situation et des suites susceptibles d'être engagées, il est nécessaire de recourir aux services d'un avocat afin d'accompagner la commune dans cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à mandater un avocat afin d'assister et de représenter la commune dans cette procédure ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mission ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

Contre : 0 Pour : 15

DCM41/2026

Majoration du tarif de la cantine scolaire en cas d'inscription tardive

Le Maire expose à l'assemblée que de nombreux oublis d'inscription à la cantine scolaire sont constatés. Ces demandes d'inscription de dernière minute compliquent l'organisation du service et la gestion des repas auprès du traiteur.

Afin de responsabiliser les familles et de garantir le bon fonctionnement du service de restauration scolaire, le Maire propose que toute demande d'inscription effectuée hors délai (soit le vendredi qui précède à 12h00) auprès de la responsable de la cantine, Madame Élodie AUTUSSE, fasse l'objet d'une majoration forfaitaire de **5,00 €** par inscription tardive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la mise en place d'une majoration forfaitaire de **5,00 €** pour toute inscription à la cantine effectuée hors des délais prévus (soit le vendredi qui précède à 12h00) et nécessitant une intervention de dernière minute auprès de la responsable de la cantine, Madame Élodie AUTUSSE ;
- précise que cette majoration s'ajoutera au tarif habituel du repas ;
- décide que cette disposition entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 ;
- autorise le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Contre : 0 Pour : 15

DCM42/2026

Membres de la commission communale des impôts directs : proposition des commissaires

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650-1 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) est la même que celle du mandat du conseil municipal et que, suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, il y a lieu de faire une proposition de 24 personnes. La commission composée par le Maire (membre de droit) ou son adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental ou régional des finances publiques parmi la liste proposée.

Entendu les propositions de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

Mme FANGET Dominique - Mme TONDU Laure - M.CHARIER Roger - M.JULLIA Yvan - M.ROUMEAS Georges - Mme BOURDON Isabelle - M.FINAND Alain - M.PERRIER Norbert - Mme MAISONNEUVE Nicole - M.VERT Jean-Luc - Mme BROT Christine - M.NIGON Catherine - Mme VIVIERE Solange - M.BOUCHERAND Christophe - M.BOURRET Pascal - M.BERAUD Pierre - M.RAGONNEAU Mathieu - M.ROUSSELLET Yoann - Mme LADRY Sandrine - Mme LONGEVILLE Corine - Mme GUELLET Pamela - Mme FERREOL Anne-Marie - M.DUFOURNEL Damien - M.ARNAUD Sébastien.

Contre : 0 Pour : 15

Informations diverses

- DIA
- Information Maison Paquien - rue du Radier
- Inauguration Ecole André Roussellet
- Prise en charge du devis pour l'éclairage du terrain de tennis

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h15.

Liste des délibérations :

DCM37/2026 : Attribution d'une dotation exceptionnelle pour l'ouverture d'une nouvelle classe

DCM38/2026 : Augmentation de la subvention allouée aux fournitures scolaires

DCM39/2026 : Convention tripartite CAUE/CCPDA/Commune d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage :
Réflexion préalable à l'aménagement du centre-bourg

DCM40/2026 : Recours à un avocat dans le cadre d'une procédure d'urbanisme

DCM41/2026 : Majoration du tarif de la cantine scolaire en cas d'inscription tardive

DCM42/2026 : Membres de la commission communale des impôts directs : proposition des commissaires

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND-DELOCHE,
Elvire GARCIA,	Cédric ROUSSELLET,	Delphine REVOL,	Olivier LAFON,	Audrey MARIUTTI,
Lilian DESCORME,	Cathy BERTHOUSE, Pouvoir à Cédric ROUSSELLET	Benoît BONHOMME,	Marion TORRES,	Clément PODDA,